



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2016/192**  
**Théâtre de la Maison du**  
**Peuple – Convention de**  
**Mécénat entre la ville de**  
**Millau et les Caves Vincens**  
**Saison 2016/2017**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mardi 27 septembre 2016,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le jeudi 15 septembre 2016.  
Le Maire



Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Considérant que dans le cadre de la saison anniversaire des 10 ans du Théâtre de la Maison du Peuple, une recherche de mécènes s'est développée sur le territoire,

Considérant que les Caves Vincens souhaitent soutenir la programmation artistique du Théâtre de la Maison du Peuple par un acte de mécénat pour la saison 2016/2017,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée, qui en fixe les modalités,

Considérant que les Caves Vincens verseront à la ville de Millau, dans le cadre de la programmation « Saison 2016/2017 » la somme de 2 000 € (deux mille euros). Cette somme sera affectée au budget de la ville de Millau et plus particulièrement au fonctionnement du Théâtre de la Maison du Peuple. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que la mise à disposition de 20 places pour des spectacles répartis sur la Saison 2016/2017 pour les Caves Vincens, ainsi que la présence du logo de l'entreprise sur les produits de communication et sur le matériel de promotion du Théâtre de la Maison du Peuple,

Accusé de réception

Reçu le 27 SEP. 2016

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 12 septembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER la convention de soutien de la saison 2016/2017 du Théâtre de la Maison du Peuple par les Caves Vincens,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2016 de la ville de Millau  
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7478

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**Accusé de réception**

Reçu le **23 SEP. 2016**



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2016/193**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple – Convention de  
Mécénat entre la ville de  
Millau et la Sarl Galzin  
Saison 2016/2017**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mardi 27 septembre 2016,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le jeudi 15 septembre 2016.  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Sylvie AYOT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

**ETAIENT ABSENTS :** /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Considérant que dans le cadre de la saison anniversaire des 10 ans du Théâtre de la Maison du Peuple, une recherche de mécènes s'est développée sur le territoire,

Considérant que la Sarl Galzin souhaite soutenir la programmation artistique du Théâtre de la Maison du Peuple par un acte de mécénat pour la saison 2016/2017,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée, qui en fixe les modalités :

Considérant que la Sarl Galzin versera à la ville de Millau, dans le cadre de la programmation « Saison 2016/2017 » la somme de 1 500 € (mille cinq cents euros). Cette somme sera affectée au budget de la ville de Millau et plus particulièrement au fonctionnement du Théâtre de la Maison du Peuple. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que la mise à disposition de 30 places à des spectacles de la Saison pour le Sarl Galzin, ainsi que la présence du logo de l'entreprise sur les produits de communication et sur le matériel de promotion du Théâtre de la Maison du Peuple.

Accusé de réception

Reçu le 27 SEP. 2016

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 12 septembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER la convention de soutien de la saison 2016/2017 du Théâtre de la Maison du Peuple par la Sarl Galzin,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2016 de la ville de Millau  
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7478

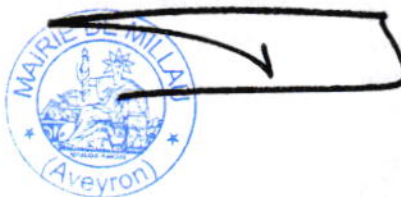
**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**Accusé de réception**

Reçu le **23 SEP. 2016**